

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°03/2016 de la séance du
Lundi 13 juin 2016 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. Philippe Andler

Présents : 27 membres

Excusés : 6 membres

Mmes/MM. : M. Blumenstein, N. Capel, R. Gamal, P. Hurni, J.-M. Pierlot et J.-F. Pilet

Absents : 0 membre

Mmes/MM. :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 2016 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a) Rapport d'activités 2015 du service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°03/2016) ;
5. Préavis de la Municipalité
6. Rapport des commissions :
 - a) Relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera – en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les Conseils communaux de la Riviera « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix Communes de la Riviera » (rapport N°01/2016)
 - b) Relatif au subventionnement des études musicales (préavis N°03/2016) ;
 - c) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2015 (préavis N°04/2016) ;
 - d) Relatif au rapport de gestion 2015 (préavis N°05/2016) ;
 - e) Relatif à la gestion et comptes 2015 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°07/2016) ;
 - f) Relatif aux comptes 2015 du Fonds culturel Riviera (préavis N°08/2016) ;
 - g) Relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – révision du système de taxation (préavis N°09/2016) ;

h) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à l'achat d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique) avec remorque (préavis N°10/2016)

7. Questions et propositions individuelles
8. Clôture de la législature

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

M. le Président, Ph. Andler, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, Ph. Andler, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, Ph. Andler, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

M. le Président, Ph. Andler, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Ce n'est pas le cas

Avec une abstention, le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, Ph. Andler, revient sur les résultats des votations du 12 juin dernier :

Objet	Participation	Oui	Non
1. Service public	46.9%	85	144
2. Revenu de base	46.9%	58	179
3. Financement des transports	46.71%	57	178
4. Procréation médicalement assistée	46.71%	193	41
5. Loi sur l'asile	46.71%	177	55

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a une communication de la part de M. Croset.

L. Croset précise qu'il va nous parler de « chouchous ». Cette année, on célèbre l'année du Jardin qui est sensé être un espace de rencontres. La forêt aux chouchous, de la voirie aux écoles, des animaux de la ferme au jardin, la rencontre est quelque fois surprenante et mystérieuse. Quel lien entre ces différents éléments ? C'est tout simple : l'équipe forestière a fourni beaucoup de bois, les élèves ont confectionné les petits cochons et la voirie a planté les chouchous. Le chouchou est une plante potagère qui pousse sous les tropiques et dans certains pays, il sert de nourriture aux cochons, dans d'autres il rentre dans la préparation de mets succulents. A Veytaux, il garantit une rencontre improbable, les enfants découvrent les animaux de la ferme et le tour est joué. Il y a d'autres informations sur le site www.anneedujardin2016.ch. Il tient à remercier toute l'équipe des forêts, de la voirie et des élèves.

a) RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (SAI) (COMMUNICATION N°03/2016)

5. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

Néant

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF A L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UNE OU DE PLUSIEURS FUSIONS ET/OU GOUVERNANCE REGIONALE AU SEIN DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA - EN REPOSE COMPLEMENTAIRE ET DEFINITIVE A L'INTERPELLATION DEPOSEE DANS LES DIX CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA « CREDIT D'ETUDE SUR LA FAISABILITE DE LA FUSION DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA » (RAPPORT N°01/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, A. Rey Lescure, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

Th. Foretay indique qu'il est surpris. En effet, cela fait longtemps que l'on parle de ça et il est surpris des conclusions. Il pense qu'il faut identifier les responsables de ce gâchis. Il faut citer les instances qui ont failli dans la réflexion. La durée a triplé depuis le projet initial. Il faut savoir si on peut avoir des responsabilités dans les conclusions.

A. Rey Lescure précise que tout est expliqué dans le rapport. Il n'y a pas de responsable ou alors tout le monde l'est, et notamment la société qui a fait le travail si lentement. Dès le début, on savait que la fusion était impossible, d'où la question de la gouvernance. Plusieurs syndicats étaient positifs à cette fusion et d'autres non. Le gâchis est surtout relatif au prix dépensé pour cette étude.

Th. Foretay indique cela ressort effectivement du document, mais l'entendre de vive voix et que cela soit consigné au PV, c'est mieux. Le SAI et la Conférence des syndicats sont aussi impliqués. Ce n'est pas nouveau. Le SAI est une structure problématique et on comprend pourquoi il y a un projet de fusion : la démocratie serait alors meilleure. On ne peut que prendre acte, mais c'est navrant.

A. Rey Lescure abonde dans le sens de M. Foretay : c'est navrant, d'où la conclusion « quel gâchis ». C'est par l'intermédiaire de la Conférence des syndicats qu'on pourrait mettre en place une gouvernance.

P.-Y. Sauvageat constate que l'on ne peut que prendre acte et il est déçu. Il y a la nécessité de relever les enjeux. Or, il y a une absence d'unanimité, donc la question est de savoir comment on peut s'engager rapidement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle fait partie des syndicats qui ont dû faire le deuil de la fusion à 10 (face à Lausanne, face au budget, face au canton). Ce n'est pas le SAI le responsable de la lenteur du développement. Urba Plan était le 2^{ème} mandataire, puisqu'il y a eu un problème avec le premier mandataire. Urba Plan n'a pas compris que l'on travaille déjà ensemble. La Conférence des syndicats n'a jamais eu une vision unique. Le projet avait du plomb dans l'aile dès le départ.

P.-Y. Sauvageat demande pourquoi on a donc fait cette étude, si elle avait du plomb dans l'aile dès le départ.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que lorsque l'ancienne Syndique lui a passé le dossier, on réfléchissait à une gouvernance régionale pour arriver à une fusion. Depuis, il n'y a pas de moteur pour une fusion à 10. Or, ce n'est pas un bureau d'urbaniste de l'extérieur qui devrait nous le donner, mais cela devrait venir de la population. Les 10 communes savent travailler ensemble, mais ne savent pas parler d'une seule voix.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Avec six abstentions et une voix contraire, le préavis est accepté.

b) RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DES ETUDES MUSICALES (PREAVIS N°03/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

Th. Foretay indique qu'il est étonné. Il n'a rien contre la musique, mais il trouve bizarre que la loi sur les écoles de musique qui fixe la majorité à 20 ans révolus, alors que la majorité est à 18 ans, avec obligation pour les parents de prendre en charge les études jusqu'à 25 ans. C'est une socialisation des désirs personnels de la population. Cela va dans le sens que le rapport des comptes dénonce. C'est la même tendance. Pour changer cela, il aurait fallu revoter sur l'ensemble du projet. Si l'on offre des études à ses enfants, cela doit être financé par les deniers parentaux.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle est d'accord. Elle a été dans ce sens, en mettant 18 ans dans le premier projet, jusqu'à ce qu'on la force à mettre 20 ans, voire 25 ans. Le SCL a dit que cela ne fonctionne pas puisque la loi prévoit que l'enfant est à la charge de ses parents jusqu'à 25 ans en cas d'études supérieures. On a passé ce règlement il y a 2 ans et on n'a eu aucune demande. On constate donc qu'en pratique, ce n'est pas la Commune qui paye, mais les parents. On rentre dans la norme, tout en sachant que cela n'est pas réellement utilisé.

A. Sandmeyer constate qu'on nous soumet un préavis, mais que l'on est obligé de dire oui.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que le règlement avait déjà été soumis au Conseil communal et qu'il ne s'agit, ici, que de modifier un article.

A. Sandmeyer demande si on ne pourrait pas décider, à Veytaux, de dire non et que l'on veut rester à 18 ans.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que non.

A. Sandmeyer demande alors pourquoi il faut passer par un préavis puisque c'est imposé.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que le préavis leur a aussi été imposé...

Th. Foretay remercie pour les explications. Ce qui choque c'est que c'est du domaine des loisirs. C'est plus discutable que pour des études relatives à l'apprentissage d'un métier.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Avec neuf abstentions et deux voix contre, le préavis est accepté.

c) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2015 (PREAVIS N°04/2016)

d) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION (PREAVIS N°05/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, P. Ruch, de lire les conclusions de son rapport.

P. Ruch indique que la commission s'est interrogée sur le coût de l'enfance. Une réponse a été donnée dernièrement et il y a une bonne nouvelle : le montant final est moins important que celui prévu initialement. Il y a une baisse de plus de CHF 20'000.-. On avait prévu CHF 139'127.- (p. 10 du rapport, compte 711.3650.01), mais cela a finalement coûté seulement CHF 119'000.-. La réponse fournie par le service financier de Montreux est une démonstration des chiffres et du calcul, mais pas de ce que représentent ces chiffres. C'est quelque chose que l'on voulait plus creuser et on propose que la prochaine commission se penche sur cette question.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

A. Rey Lescure revient sur le rapport de gestion, à la page 34, concernant l'étude « transport ». Ce projet avance difficilement. Il demande ce que cela signifie.

G. Taroni répond que c'est assez flou. Le Golden Pass met ses employés à disposition du MVR. Il va regarder, mais ne peut pas répondre maintenant.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que ce qui est écrit est où on en était au moment du rapport. Plusieurs pistes ont été évoquées, mais rien n'est clair et aucune piste ne ressortait plus fortement. On ne sait pas si ce sera la direction de l'une des deux ou une gouvernance générale. La situation n'est actuellement pas claire.

J.-F. Pilet entre à 20h40.

A. Rey Lescure revient sur les « parcs et jardins », à la page 40 et demande si les assurances entrent en jeu ou non.

J.-M. Emery répond que les assurances ont été contactées. On est en discussion avec l'ECA, la Vaudoise et la Bâloise. Un avocat, Me Heim, payé par la protection juridique de la commune, devrait s'occuper du cas. On va rapidement régler la partie mobilière. Par contre, la partie immobilière va prendre un peu plus de temps. Cela va durer jusqu'à cet automne.

A. Rey Lescure constate que le texte concernant Sécurité Riviera à la page 49 n'est pas très clair. Il demande ce qu'est une prime d'assiduité.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que l'on cherche à empêcher les gens à être trop souvent absents. On récompense les gens qui sont peu absents par une prime de CHF 300.-.

L'agent de proximité confirme.

L. Mareda demande pourquoi n'y avons-nous pas pensé pour le Conseil communal.

Rires de la salle.

A. Sandmeyer revient sur le compte 324 à la page 22. Il est indiqué le montant de CHF 21'242.-, y compris CHF 2'200.- de piste sur le viaduc et demande de quoi il s'agit.

G. Taroni répond qu'à Grandchamp, une piste de chantier a été faite. Au niveau forestier, on a pu racheter ce qui a été fait et ils n'ont pas eu besoin de remettre en état. Ce chemin qui aurait coûté CHF 45'000.- à la Commune, alors qu'on a pu l'avoir pour CHF 10'000.-. Il aurait fallu l'aménager complètement et c'est une bonne affaire.

I. Rinaldi précise que cela facilite l'accès des machines et des petits transports pour entretenir et purger les filets qui sont sous l'autoroute. On a profité de cette piste plus large. C'est tout bénéfique pour le temps passé par les équipes forestières. On va s'économiser beaucoup d'heures de travail.

P.-Y. Sauvageat constate que cela s'applique surtout pour les filets en dessus et pas ceux de dessous.

I. Rinaldi répond que si. Il y en a beaucoup, on serait étonné.

P.-Y. Sauvageat constate un déficit de 5% du budget total. Il partage l'avis de la Municipalité que ce n'est pas viable à long terme. Il faut trouver des moyens pour équilibrer les comptes communaux. C'est clair. Mais il faut aussi garder l'attractivité de la Commune. Or, on va plutôt dans du négatif. Il faut plus de réflexion pour les Veytausiens que de projets régionaux qui concernent moins les habitants de Veytaux. Les recettes vont baisser et il faut faire attention.

J. Olsommer remarque qu'en général, on veut des ressources supplémentaires. Il avait proposé une idée, à savoir que le musée Chaplin doit apporter du monde à Chillon et donc des rentrées financières. Il faudrait aussi plus de subsides pour les forêts. On n'en a pas assez. On a une richesse, mais on ne peut rien en faire.

I. Rinaldi répond que l'on fait le maximum et cela a plutôt bien marché ces dernières années. Ces subventions sont reliées à du travail que l'on doit faire. Si on augmente le travail, on augmente la part de la Commune. On ne sera jamais bénéficiaire.

Th. Foretay demande ce que pense faire la Municipalité pour améliorer les finances de la Commune, sachant que 50% des habitants ne paient pas d'impôts. Il demande s'ils ont une idée sur la façon de procéder.

G. Taroni répond que ce n'est pas évident. Il faut économiser. On a des projets qui se finissent avec les nouveaux immeubles. On a des encaissements (droits de mutation) et de nouveaux habitants. Il y a les charges fixes que l'on ne peut pas réduire. Il y a aussi le taux d'imposition, même si on n'aime pas en parler.

A. Rey Lescure constate que les propos de M. Foretay sont un peu réducteurs en disant qu'il suffit de réduire les charges et augmenter les recettes. Il faudrait peut-être trouver de nouvelles recettes. Futur challenge à relever.

Th. Foretay remarque qu'il s'était inquiété au début de l'année des augmentations des salaires municipaux. Au niveau de la fiscalité, la Commune reste dans un taux moyen. Or, la fiscalité cantonale est pratiquement confiscatoire pour une partie de la population. Ainsi, les vaudois ne peuvent que s'appauvrir. Il ne faudra donc pas compter sur la classe moyenne pour combler les dépenses superfétatoires de la Commune.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que le rapport est magnifique. Merci et bravo à la commission. M. Sauvageat, équilibrer les comptes, elle aimerait bien. Il y a les nouvelles constructions et l'échange avec Chavannes. La société de développement essaye de faire des choses, mais la population ne vient pas (cf. festival country). On a développé la garderie, l'APEMS, l'école, la possibilité de manger à midi, on a des sociétés locales, etc. Le reste est difficile. Si vous avez des idées, on prend.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

e) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2015 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°07/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie la rapporteuse, Susanne Welle, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

f) RELATIF AUX COMPTES 2015 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°08/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, J. Grandchamp, en remplacement de V. Wicht qui a une extinction de voix, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

S. Teklits indique que les dates des séances sont données bien à l'avance et trouve déplacé le nombre d'excusés à ces séances. Les membres devraient pouvoir prendre leurs dispositions. Il précise, de plus, qu'une conseillère de la Tour-de-Peilz a déposé un postulat et demande la teneur de ce postulat.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'une réponse au postulat a été donnée par le SAI, mandaté par le Fonds culturel, par rapport à une ré-explication du fonctionnement du Fonds culturel et pour l'instant, cela n'a pas été plus loin. C'est une dame qui cherchait des informations complémentaires.

J. Grandchamp considère que si une Commune est absente, la séance devrait être reportée. Tel est le cas à Sécurité Riviera.

Th. Foretay remarque qu'il y a un certain amateurisme par rapport à ça. Il y a beaucoup d'excusés, alors qu'il n'y a que deux séances par année.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'au niveau des municipalités, les municipaux en charge de la culture sont présents en séance et c'est toujours très constructif.

M. le Président, Ph. Andler, précise qu'à la CIEHL, les suppléants peuvent assister aux séances.

V. Wicht confirme que les suppléants ne sont pas obligés d'assister aux séances vu qu'il y a les membres.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

g) RELATIF A LA REVISION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION DES EAUX – REVISION DU SYSTEME DE TAXATION (PREAVIS N°09/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, A. Rey Lescure, de lire les conclusions de son rapport.

A. Rey Lescure présente un powerpoint à ce sujet.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

Th. Foretay demande si toute la Commune est en séparatif.

G. Taroni répond que oui à 98 ou 99%.

Th. Foretay précise que le facteur de réduction est de 70% et non de 0.70%. S'agissant de la taxation des eaux claires, c'est réglé par le SIGE et demande ce qu'il en est.

G. Taroni répond que c'est une exigence fédérale, relative au pollueur-payeur. Toutefois, le SIGE ne prélève rien pour les eaux claires.

Th. Foretay remarque qu'il apparaît logique que les toits les plus étendus soient pénalisés. Il demande ce qu'il en est des jardins.

J.-M. Emery précise que le SIGE facture la consommation d'eau potable et la facture d'épuration. On paye la STEP par l'utilisation de l'eau.

G. Taroni indique que la Municipalité a d'abord hésité sur les amendements, mais finalement, elle les accepte.

J.-M. Emery revient sur la taxe unique de transformation. L'article n'est peut-être pas assez clair : cela concerne l'isolation de la toiture, avec modification de la valeur ECA, mais sans réelle augmentation de la consommation.

P.-Y. Sauvageat remarque que n'importe quelle transformation intérieure devrait justifier une taxation complémentaire.

P.-Y. Sauvageat demande comment on calcule les indices.

G. Taroni répond qu'ils ont repris l'ancien règlement. C'est toujours comme ça.

J.-F. Pilet précise que cette valeur incendie ne va pas forcément augmenter si on change les fenêtres ou qu'on isole le toit. S'il y a des travaux qui ne génèrent pas de plus-value au bâtiment, il n'y a pas d'augmentation de la valeur ECA.

P.-Y. Sauvageat indique si on met des panneaux solaires, il y a une augmentation de la valeur, pas sur la consommation d'eau. Il propose de modifier l'amendement en fonction de l'impact sur la consommation.

S. Teklits demande si l'augmentation se base sur la nouvelle valeur ou sur la différence.

G. Taroni répond que c'est sur la différence.

A. Rey Lescure précise que la commission s'est posé ces questions et que le sujet a été débattu. C'est une augmentation de 70% de la différence, ce qui ne représente pas un montant faramineux. On a imaginé des gradations, mais cela compliquait tout. En plus, la Commune propose une participation à l'investissement par le fonds pour le développement durable.

S. Teklits pense qu'il faut que les amendements soient votés l'un après l'autre.

M. le Président, Ph. Andler, répond que c'est ce qui est prévu.

P.-Y. Sauvageat propose un sous-amendement à l'amendement n°2 « en cas de transformation, avec un impact sur les réseaux des eaux usées, ou de reconstruction ... ».

G. Taroni précise que cela peut avoir un impact négatif. Par exemple, une personne a un dépôt, mais c'est un véritable château à l'intérieur.

A. Rey Lescure confirme que si on met des panneaux solaires sur le toit, il n'y a pas de complément, alors qu'il est possible de faire des travaux incroyables à l'intérieur.

A. Rey Lescure corrige le tableau de l'avant-dernière page, ce n'est pas 0.7%, mais 70% ou 0.7.

G. Taroni précise que l'ancien règlement est basé sur l'ECA. Il faut donc en rester là-dessus, sinon c'est compliqué. Il est opposé à ce « bricolage ».

Th. Foretay précise que la Municipalité a une capacité d'appréciation et tout le monde fera la différence avec un nouvel appartement ou une simple isolation. Il s'agit d'investissements importants, mais l'un n'a pas d'impact sur la consommation des eaux usées.

G. Taroni indique que si la personne avait fait le jardin d'hiver directement, il aurait payé une taxe unique plus importante. Il convient donc de respecter l'égalité de traitement.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote de l'amendement n°1. Avec une abstention, l'amendement est accepté.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du sous-amendement de M. Sauvageat. Avec 12 voix pour, 11 contre et 4 abstentions, le sous-amendement est accepté.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote de l'amendement n°2. Avec 15 voix pour, 7 contre et 4 abstentions, l'amendement est accepté.

L. Mareda demande s'il faut revoter, en votant d'abord l'amendement et ensuite le sous-amendement.

J.-F. Pilet répond que le sous-amendement est un complément de l'amendement n°2. Cela signifie que l'amendement n°2, tel que sous-amendé est accepté.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote de l'amendement n°3. Avec une abstention, l'amendement est accepté.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote de l'amendement n°4. Avec une abstention, l'amendement est accepté.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote de l'amendement n°5. L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis tel qu'amendé. Le préavis est accepté à l'unanimité.

h) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 23'500.00 POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'ACHAT D'UN VEHICULE SUPPLEMENTAIRE DE VOIRIE, DE TYPE « KYBURZ » (SCOOTER ELECTRIQUE) AVEC REMORQUE (PREAVIS N°10/2016)

M. le Président, Ph. Andler, prie le rapporteur, Th. Foretay, de lire les conclusions de son rapport.

Th. Foretay donne quelques spécificités techniques du véhicule, autonomie de 110 à 115 km, puissant de 2.4 kW, batteries au lithium, freins à moteur électrique, vitesse jusqu'à 45km/h, avec port du casque. C'est un véhicule pour des tâches de voirie légère. L'ancien véhicule reste en fonction, surtout suite aux réparations faites dernièrement pour CHF 4'000.-. Il est dangereux dans sa configuration actuelle. Il n'est pas rapide, or la Commune est assez vaste, et il ne faut pas perdre du temps sur les trajets. C'est un véhicule de fabrication suisse. Cet investissement entre dans la politique environnementale de la Municipalité.

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, Ph. Andler, procède au vote du préavis. Avec une voix contraire, le préavis est accepté.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, Ph. Andler, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

G. Taroni répond qu'il répondra lors de la prochaine séance.

Eclats de rire de l'assemblée.

G. Taroni répond que l'on est toujours en tractation. On a posé un ultimatum pour la dernière séance de la législature, soit le 27 juin prochain pour délivrer le permis de construire.

P.-Y. Sauvageat revient sur le nouveau règlement sur les eaux. Il demande ce qu'il en est de la facture aux FMHL, puisqu'ils envoient des eaux usées sur le collecteur.

G. Taroni répond qu'ils paient comme tout le monde, soit pour un bureau et deux toilettes. La grotte va dans les eaux propres. On peut regarder et on vous répondra.

P. Guillaume indique que le mercredi 8 juin dernier, il y a eu l'assemblée annuelle des cartons du cœur. En 2015, 8 tonnes ont été récoltées, soit 2 départs par semaine. Début novembre 2015, il y a eu le ramassage de 10 tonnes et CHF 8'000.- récoltés.

V. Schweizer Ronnerström demande si les bruits produits par les joints sur l'autoroute se sont améliorés ou pas.

G. Taroni répond qu'il va les relancer, mais que rien n'a été fait pour l'instant.

Th. Foretay revient sur la polémique qui a fait grand bruit quant au bureau vaudois d'adresse, qui emploie des personnes handicapées. Il y a eu un problème avec la communication d'adresses ou de données (profession ou n°AVS) de certaines communes au BVA. Il demande ce qu'il en est pour Veytaux.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que le sujet du BVA a été abordé au sein du greffe. Il y a eu une enquête pour des artistes et la Commune de Veytaux ne donne pas spontanément les fichiers des citoyens. Elle va regarder et donner une réponse précise si on les donne et comment.

V. Schweizer Ronnerström précise qu'ils n'ont même plus besoin des adresses, puisque les enveloppes ont été mises directement dans la boîte, sans timbre, sans adresse.

Th. Foretay revient sur le programme de renaturation des rivières. Le Canton de Vaud a mis en place ce programme et subventionne certains travaux. Il demande ce qu'il en est de la Veraye.

L. Croset répond qu'il n'y a rien qui est prévu, si ce n'est qu'il y a un suivi par rapport aux problèmes antérieurs. Mais sinon, rien.

Th. Foretay constate qu'il y a des poissons dans cette rivière. Les berges correspondent peut-être à l'existence d'espèces animales utiles et s'il y a quelque chose à faire et qui pourrait être subventionné par l'Etat.

L. Croset indique qu'il peut se renseigner. Il y a des poissons, en effet, mais on ne nous a pas signalé de problème à ce sujet.

J.-L. Puenzieux demande s'il est possible d'avoir des informations quant à l'échange entre Veytaux (Sonchaux) et Chavannes.

G. Taroni répond que le dossier de Chavannes a été déposé au Canton. On n'a plus d'informations pour l'instant.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que les deux dossiers (Veytaux et Chavannes) sont au Canton et qu'ils doivent ensuite passer par la Confédération.

J. Olsommer revient sur la pollution à Grandchamp. Depuis 2010, il y a des tractations avec les FMHL. Il va remettre une clé USB à M. le Président sur le sujet. Il y a une photo par mois de cette pollution, sur plusieurs années. Cette pollution, c'était des petites bêtes, une espèce de mousse blanche comme une lessive. Si cela traîne, cela devient gris-noir. C'est assez dégoûtant. Cela ne doit pas être très compliqué de ramasser cette mousse.

J. Olsommer indique qu'il y a souvent des écoliers de Villeneuve jusqu'à Chillon au bord du lac. Il s'est demandé si on ne pourrait valoriser les forêts et les faire passer par les forêts. Il a donc essayé le sentier des réservoirs. Mais il est dangereux. Il faudrait donc mettre des panneaux, au départ du chemin.

J. Olsommer précise que c'est son dernier Conseil. Il est tellement âgé qu'il a décidé de ne pas revenir. Les autres peuvent quitter et revenir, alors que lui non. Il est ému. Il part la conscience tranquille et n'a pas de problème avec ses collègues. Il remercie notre Syndique qu'il considère comme notre maman. Il y a le Noël des aînés et la promenade des aînés et on suit la Syndique.

L'assemblée l'applaudit.

I. Rinaldi indique que dans le cadre du parc naturel régional, il y a un sentier qui va relier les châtaigneraies entre elles entre Villeneuve et Montreux, avec un chemin didactique.

J. Olsommer précise qu'il a fait des photos du sentier depuis le haut du Chemin de Plan Manon. Il pense qu'il faudrait faire un parcours, jusqu'au port et la buvette, avec des infos.

A. Rey Lescure revient sur les propos de M. Olsommer concernant cette pollution. Il veut savoir si c'est dangereux.

J. Olsommer répond que ce sont des microbes ou des mollusques (moules) qui forment une espèce de mousse blanchâtre.

8. CLÔTURE DE LA LEGISLATURE

M. le Président, Ph. Andler, clôt la législature :

« Voilà Mesdames et Messieurs les conseillers, cette législature 2011-2016 se termine avec un travail fourni impressionnant, pas moins de 20 préavis rien que cette année et d'innombrables tout au long de ces 5 dernière années.

La réfection de la salle de gymnastique, le changement du mobilier et la remise en état de la salle du Conseil. Le renouvellement du chauffage et bien d'autres entretiens du patrimoine de la commune.

Nous avons revu :

Le règlement communal sur la gestion des déchets et la taxe au sac

La révision du règlement du Conseil communal.

Révision du statut du personnel communal.

Nous avons adopté le plan de quartier Le They 20 et son règlement. Après d'âpres discussions. Bravo à Suzanne, présidente à l'époque pour le sang froid dont elle su faire preuve durant ces débats.

Et adopté le plan de quartier au lieu-dit "Au They" et son règlement. Pour l'implantation d'un futur centre d'accueil intergénérationnel.

Mais aussi participé à des projets sportifs comme par exemple, le financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz avec les dix communes de la riviera

Nous avons vue des postulats intercommunaux comme :

Une réflexion sur les équipements sportifs de la riviera, et sur le futur commun des dix communes de la riviera.

Des réflexions, qui même si elles coûtent, sont indispensables pour révéler les manquements et identifier les projets d'avenir.

Bravo à vous mesdames et messieurs les conseillers pour ce travail, et bravo à la municipalité qui a su entretenir notre commune, développer des projets et défendre nos intérêts auprès des 10 communes de la Riviera.

Saluons et remercions nos collègues qui nous quittent ce soir,

Monsieur Olsommer Jean 2011 : 5 ans

Monsieur Capel Nicolas 2011 : 5 ans

Madame Hurni Patsy 2011 : 5ans

Monsieur Gavillet Yvan 2011 : 5 ans

Madame Emery Huguette 2011 : 5 année

Qui ont servi notre commune durant 5 années, un hommage particulier à notre vétéran, Jean, qui malgré son âge, a donné un temps impressionnant aux différentes commissions.

Pierre-Yves Sauvageat et Florence Capel

Qui sont rentrés au Conseil en 2001, 15 années au sein du Conseil, merci à Pierre-Yves pour ses interventions avisés et sa manière d'étudier les budgets et les comptes. Quelques mots de ta part suffisent pour éclairer notre lanterne.

A toi Florence, qui nous a manqué ses derniers mois mais que je suis heureux de retrouver ce soir, merci pour ces 15 années.

Frédo Vouardoux, rentré en 1997, 19 années de loyaux services. Un scrutateur hors pair qui laisse seul son partenaire Stéphane.

Monsieur Thierry Foretay, arrivé en 1986, il a passé 30 années au conseil communal.

30 années à éplucher les dossiers bien au-delà de la simple lecture des préavis. A la recherche du meilleur pour la communauté, à relever les erreurs et à nous faire part de ses doutes et de ses nombreux questionnements. Aussi, il savait relever la qualité du travail de ses collègues et de la municipalité.

La défense du droit, la séparation des pouvoirs et la démocratie sont des valeurs qu'il a défendues tout au long de ses années.

Au nom du bureau du Conseil, Permettez-moi de vous remettre ce petit cadeau.

Deux municipaux nous abandonnent aussi, Messieurs Guy Taroni et Laurent Croset, au nom du Conseil communal permettez-moi de vous remercier pour le travail accompli.

Mon année de présidence se termine, une année remplie d'événements positifs, de découvertes et de belles rencontres, je ne peux que vous encourager à remplir cette fonction.

Je voudrai remercier le bureau du Conseil pour leur aide, et notre secrétaire, Anne, qui fait un travail fantastique et qui est indispensable lors des votations et élections, ainsi qu'Alexandre Kochevnikov qui connaît le système électoral comme personne.

Je remercie aussi tout particulièrement Arnaud, Aline, Jean-François et John pour leur aide dans l'organisation des élections communales et lors de la soirée d'information avec les nouveaux conseillers élus.

Merci à l'équipe du greffe, merci à chacun d'eux. Le soutien et le travail qu'ils ont effectués durant cette année d'élections est vraiment formidable, nous avons des gens extrêmement compétents qui, avec Madame Menétréy, secrétaire municipale, participent à donner à notre commune cette image accueillante qui nous tient tant à cœur.

Merci à Monsieur Delarze pour tout ce qu'il accomplit dans l'ombre.

Merci à la municipalité avec qui, j'ai eu des rapports directs et courtois tout au long de cette année politique. L'entente entre l'exécutif et le législatif est primordiale et j'espère que celle-ci perdurera lors de la prochaine législature. (Soyez gentil avec les nouveaux)

Enfin je souhaite au prochain Conseil communal et à la nouvelle municipalité une législature où le bien être des habitants de Veytaux sera mis en avant et qu'ensemble nous trouvions les solutions adaptées pour une commune stable dans les finances, envié et où il fait bon vivre.

Je vous donne rendez-vous le 5 septembre prochain pour le premier Conseil communal de la nouvelle législature. »

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, remercie les Conseillers pour le travail effectué pendant cette législature. Il y a eu 92 préavis traités par ce conseil communal pendant cette législature. Il y a eu des préavis obligatoires, récurrents ou des préavis pour notre patrimoine. Nous avons géré toute la Commune de Veytaux, tous ensembles, dans un climat courtois. Elle

remercie le Président, la secrétaire, les scrutateurs, notre huissier. Elle prend congé de deux collègues de la Municipalité :

Laurent Croset, après 10 ans de service et 3 Présidence du Conseil communal, a mis beaucoup de temps à disposition de la Commune. C'est quelqu'un de très attaché à Veytaux et au patrimoine de la Commune. Sa maman était une grande défenderesse de la Commune. Elle le remercie pour son temps et se permet, au nom du Conseil communal et de la Municipalité de lui souhaiter tout le meilleur pour la suite.

Guy Taroni a passé 18,5 ans à la Municipalité, après seulement une année au Conseil communal. Professionnellement, il a été un lien entre la Commune de Montreux et la Municipalité de Veytaux. Il avait également un contact direct avec la population et a été un véritable bras droit du côté des finances. Elle le remercie beaucoup et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, convie les Conseillers à un apéritif et offre à chacun une bouteille de « fine de Veytaux ». Elle souhaite finalement un bel été à tout le monde.

M. le Président, Ph. Andler, indique que J. Olsommer participe à l'apéritif qui nous attend et souhaite également un bel été à tout le monde.

M. le Président, Ph. Andler, remercie et clôt la séance, il est 22h40.

Prochaines séances du Conseil

5 septembre, 31 octobre et 5 décembre 2016

Le Président

Ph. Andler



La Secrétaire

A. Puenzieux



Fait à Veytaux, le 13 juin 2016